



N°18/2021

Date : 06/05/2021

## Formulaire de suivi à l'isolement

---

Madame, Monsieur,

Les formulaires de suivi à domicile de l'isolement ont évolué afin d'intégrer la nouvelle durée d'isolement à savoir 10 jours en lieu et place des 7 jours initialement indiqué.

Cette évolution fait suite à la nécessité d'adaptation de l'isolement dans le cadre des nouveaux variants.

La CPAM du Territoire de Belfort met à votre disposition ces formulaires.

Pour les obtenir, il vous suffit de faire votre demande par mail auprès de votre Délégué de l'Assurance Maladie à l'adresse [dam.cpam-belfort@assurance-maladie.fr](mailto:dam.cpam-belfort@assurance-maladie.fr) en indiquant le nombre souhaité dans une limite de 20 maximum (un réapprovisionnement sera possible en fonction des stocks disponibles).

Vos formulaires seront disponibles une semaine après la date de commande.

Pour les récupérer, il vous suffit de vous présenter à la CPAM de Belfort aux heures d'ouvertures et de contacter le 06 65 35 86 37.

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER